



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protection des Ehpad contre l'épidémie

Question au Gouvernement n° 3333

Texte de la question

PROTECTION DES EHPAD CONTRE L'ÉPIDÉMIE

M. le président. La parole est à Mme Monica Michel.

Mme Monica Michel. Permettez-moi tout d'abord de rendre hommage, devant la représentation nationale, à l'ensemble des personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes – EHPAD –, des centres hospitaliers, des forces de sécurité et de secours et à tous ceux qui sont en première ligne depuis de nombreux mois dans le combat mené contre le coronavirus. Ils sont notre fierté. (*Applaudissements.*)

Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, depuis plusieurs semaines, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est classée par les autorités sanitaires en zone rouge, la circulation du virus y étant jugée comme très active. Face à cette situation, une série de nouvelles mesures ont été prises pour lutter contre l'épidémie de coronavirus, dont l'obligation du port du masque dans vingt-sept communes des Bouches-du-Rhône, département où le taux d'incidence est supérieur à 100 cas pour 100 000 habitants.

Par ailleurs, afin de protéger les résidents des EHPAD, le préfet de région a annoncé le 14 septembre un encadrement plus strict des visites, qui sont depuis cette date limitées à une seule visite en chambre et à deux personnes par jour. Depuis le mois de mars, les EHPAD du Pays d'Arles ont dû faire face à une situation sanitaire exceptionnelle par sa gravité et par son ampleur inédite. L'ensemble de leurs personnels sont pleinement mobilisés, faisant preuve d'un professionnalisme à toute épreuve pour apporter les meilleurs soins à nos aînés, sans ménager leurs efforts et sans compter leurs heures.

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous demander quelles mesures sont prises par le Gouvernement afin de permettre au personnel soignant des EHPAD, au contact des plus vulnérables, de continuer à exercer sa vocation en toute sécurité, et quelles mesures sont envisagées afin de permettre aux EHPAD d'être de véritables lieux de vie où les résidents auraient de nouveau la possibilité de partager un moment avec celles et ceux qui leur sont chers, dans le plus grand respect des gestes barrières et des mesures de protection. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Je veux d'abord signaler que 178 clusters sont en cours d'investigation dans un EHPAD dans notre pays. Chaque jour, il y a dix clusters supplémentaires dans les EHPAD, malgré l'action vigilante des directions d'établissement, des soignants et des familles. Le Président de la République est en ce moment même en déplacement dans un EHPAD pour témoigner de son soutien à la communauté des professionnels du secteur médico-social.

Vous avez raison de souligner que les situations d'isolement ont été très durement vécues pendant la première vague. Notre credo, c'est « protéger nos aînés sans les isoler. » Pour cela, nous sommes sur une ligne de crête : nous devons tout mettre en œuvre pour éviter de suspendre les visites et les activités au sein de l'EHPAD – pour ne pas en arriver à la nécessité de confiner les personnes âgées dans l'établissement, voire en chambre. Nous prenons des mesures adaptées à la situation épidémique de chaque territoire, comme toutes nos autres mesures de gestion.

Nous appelons à un effort collectif : le respect total des gestes barrières et le port du masque en toutes circonstances, notamment lorsqu'on rend visite à un aîné, sont fondamentaux si on ne veut pas faire courir de risque à la personne qu'on visite ni à toutes celles qui partagent le même établissement. Le lien avec les familles est primordial et nous voulons le maintenir. Cela exige cet effort de tous les instants et de tout le monde.

Vous avez aussi raison de souligner la nécessité de soutenir les professionnels œuvrant dans les EHPAD : c'est un point d'alerte sur lequel Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie, et moi-même sommes tout particulièrement vigilants. Un dispositif financier a été instauré pour inciter les libéraux à prêter main-forte au personnel des EHPAD. J'invite en outre la représentation nationale à relayer massivement notre appel aux professionnels à se porter volontaires pour aider les EHPAD, via une plate-forme accessible en ligne à l'adresse suivante : renfortrh.solidarites-sante.gouv.fr. Il est important de participer à cet effort national pour protéger nos aînés sans les isoler. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. le président. Merci, monsieur le ministre, de nous avoir indiqué cette adresse si facile à retenir.

Données clés

Auteur : [Mme Monica Michel-Brassart](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3333

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 septembre 2020](#)